

PLAN D'AFFECTATION COMMUNALE
PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Échelle 1 : 1'000

Enquête publique

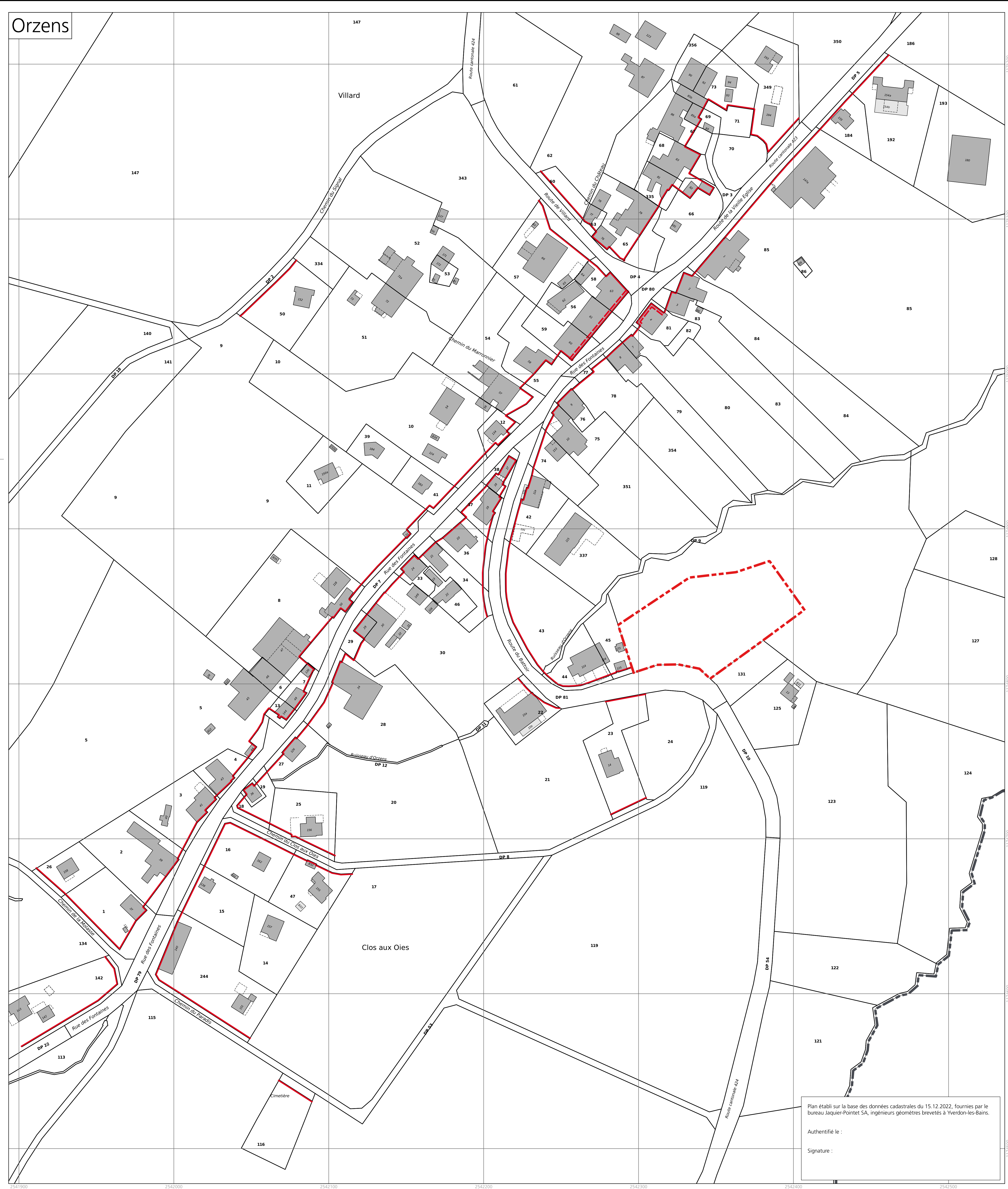
Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité		Soumis à l'enquête publique	
dans sa séance du :		du :	
au :		au :	
Le Vice-syndic :	La Secrétaire :	Le Vice-syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :		Lausanne, le :	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

Jaquier Pointet SA
Geomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@jpo.ch
www.jpo.ch

LÉGENDE

	Limite de commune
	Limite du plan d'affectation
Limites des constructions	
	Limite des constructions nouvelle
	Front d'implantation obligatoire



Plan établi sur la base des données cadastrales du 15.12.2022, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :

Champs Plats

